



ASSOCIATION DES CAVALIERS DE DUMBEA
Concours de HUNTER
N°202398023 FFE Compet
Concours N°2386359 FFE Sif



Président du concours : Maria Elisa GUENOUN

Président du Jury : Sarah PELLETIER

Assesseurs : Charlène JARDEL, Thibaut DAMAS, Johanna GRIESSINGER, Sandrine GAUDE, Corinne BADDA DE PODASALVA,

Chef de piste et assesseurs : Thibaut DAMAS, Charlène JARDEL, Charlotte KUNZ, Sarah PELLETIER,

Commissaire au Paddock : Peggy DAVAL, Emmanuelle MONCHY, Catherine PIRIOU

Terrain de détente : carrière de sable 20 X 60

Terrain de concours : carrière de sable 60 X 60 [sur le site du centre équestre du Yala Ranch](#)

Dimanche 23 avril 2023

08h00 : 1^{er} partant

Reconnaissance commune pour les épreuves Jeunes chevaux 1/2

Epreuve n°1 : Style 4 : Jeunes chevaux 4 ans (I) / 5 ans B (H)

- 80 cm

Epreuve n°2 : Style 3 : Jeunes chevaux 5 ans (H)

- 90 cm

Reconnaissance commune aux épreuves Style du cheval : épreuves n°3/4/5/6/7 + 5 min de reconnaissance entre les épreuves

Epreuve n°3 : Hunter Style 4

- 80 cm

Epreuve n°4 : Hunter Style 3

- 90 cm

Epreuve n°5 : Hunter Style 2

- 100 cm

Epreuve n°6 : Hunter Style 1

- 110 cm

Epreuve n°7 : Hunter Style 1

- 115 cm



Reconnaissance de l'épreuve 8

Epreuve n°8 : HUNTER EQUITATION AMATEUR 3

- 100 cm
- Mixte

Reconnaissance commune aux épreuves Hunter équitation club : épreuves n°9/10/11/12 + 5 min de reconnaissance entre les épreuves

Epreuve n°9 : HUNTER EQUITATION CLUB 3

- 60 cm
- Mixte

Epreuve n°10 : HUNTER EQUITATION CLUB 2

- 70 cm
- Mixte

Epreuve n°11 : HUNTER EQUITATION CLUB 1

- 80 cm
- Mixte

Epreuve n°12 : HUNTER EQUITATION CLUB ELITE

- 90 cm
- Mixte



Les remises des prix HUNTER auront lieu à l'issue de chaque épreuve, exceptées pour les épreuves jeunes chevaux où une seule remise des prix aura lieu à l'issue de toutes les épreuves jeunes chevaux

Les chiens devront être tenus en laisse / Box et paddock mis à disposition / La buvette sera assurée sur place

Attention tous les chevaux entrant sur le site du concours devront être à jour de leur contrat d'engagement annuel pour la participation de chevaux à une manifestation publique « contrat d'engagement Vêto », tel que l'impose la réglementation en vigueur (Délibération n°315 du 22/07/1992).

